

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **19 NOV. 2024**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2024 modifiant les conditions de transmission de dossier de support à l'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury pour les concours et examens professionnels gérés par le ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Angelina MESLEM, chargée d'études documentaires principale, responsable du catalogue collectif des musées de France, bureau de la diffusion numérique des collections, service des musées de France est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Lucie CUQUEMELLE, chargée d'études documentaires, responsable de la régie des œuvres au service de l'Histoire du Louvre, musée du Louvre ;
- Monsieur Michel MATHIEU, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle, chargé de protection au titre des monuments historiques, référent pour le département de la Somme, référent pour « Un été culturel », direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, conservation régionale des monuments historiques ;
- Monsieur Stéphane RODRIGUEZ-SPOLTI, chargé d'études documentaires, responsable de fonds et de collecte, archives départementales du Val-de-Marne.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Stéphane RODRIGUEZ-SPOLTI, chargé d'études documentaires, responsable de fonds et de collecte, archives départementales du Val-de-Marne.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 NOV. 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES